

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR10.01PR  
portant  
sur la réponse de la Municipalité à la motion  
« augmentation de la prévention dans les rues d'Yverdon-les-Bains »  
de Madame la Conseillère Silvia Giorgiatti Sutterlet.**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 17 février 2010 à l'Hôtel-de-Ville.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Silvia Giorgiatti Sutterlet, Hélène Grand-Greub, Emilienne Wagnière, Madeleine Lechmann, Brian Oosterhoff, Giuseppe Alfonzo, Maximilien Bernhard, Yves Vuagniaux et de la soussignée désignée rapportrice.

La délégation municipale était composée de M. Jean-Claude Ruchet, Municipal, accompagné de M. Laurent Exquis, chef du Service Education et Jeunesse. Nous les remercions pour toutes les explications et réponses apportées aux nombreuses questions des membres de la commission.

M. Ruchet nous invite à prendre le préavis et on passe en revue les différents chapitres

Mme Giorgiatti rappelle qu'elle avait déposé sa motion au terme d'un débat lié à des affrontements entre jeunes et policiers sur la place de la gare. Elle demande aux représentants de la Municipalité si l'augmentation proposée dans ce préavis en réponse à sa motion satisfait entièrement aux besoins du service.

M. Exquis relève, en préambule qu'un article du journal 24 du jour fait état des problèmes liés aux incivilités et à la violence juvénile dans différentes villes et qu'Yverdon-les-Bains n'y est pas citée... cela fait plaisir !

Il explique que le travail des éducateurs de rue est un travail difficile à évaluer. Son but principal est de créer un lien entre les différents acteurs sociaux : jeunes, parents, personnes âgées, commerçants, voisins...) pour renouer le dialogue et éviter l'anonymat qui permet les dérapages. Il s'inscrit dans un ensemble de démarches qui permettront une prévention efficace. Un seul dérapage ou événement médiatisé suffit à faire penser que rien ne se fait...

Un des moyens est la mise en place des démarches participatives dans des quartiers à tensions. Ces démarches sont en route et portent déjà leurs fruits dans les quartiers de Pierre-de-Savoie et la Villette. Elles seront probablement élargies à d'autres quartiers.

M. Ruchet, rappelle que 4 éducateurs sont aujourd'hui engagés pour les postes et se dit satisfait du nombre de postes alloués. Il ajoute que l'offre en la matière est agrémentée par des projets privés tels que, notamment, l'antenne Midnight qui vient d'installer son secrétariat romand à Yverdon-les-Bains, dont le travail est d'ouvrir des salles de sports le soir pour y pratiquer du basket. En résumé, la prévention par le sport.

M. Oosterhoff fait remarquer que la problématique n'est pas seulement yverdonnoise ou suisse, mais européenne. Il déplore que l'on recoure à des solutions institutionnalisées et prône une plus grande responsabilité individuelle. Il demande si les éducateurs de rue ont l'obligation de dénonciation de faits illicites.

M. Exquis répond par l'affirmative, dans les limites du code de déontologie.

Le problème de la répression des incivilités est ouvert. Les sanctions doivent, pour les jeunes être rapides et en lien avec les faits incriminés ce qui n'est pas toujours le cas.

A la question « sans cette motion, la municipalité aurait-elle augmenté le nombre d'éducateurs de rue ? » la délégation municipale répond par l'affirmative mais avoue que la motion a servi de réacteur et permis une mise en place plus rapide.

M. Vuagniaux relève que le travail de prévention ne dépend pas seulement du Service éducation et jeunesse et des éducateurs de rues mais touche également les écoles, la police, l'urbanisme. A ce sujet, il demande si, lors de l'élaboration de nouvelles constructions ou quartiers par exemple, les espaces de détente ou de rencontre soient étudiés et respectés.

M. Ruchet relève que la motion n'évoquait pas la notion de prévention mais seulement l'augmentation du nombre des éducateurs de rue.

La prévention est toutefois un thème qui touche tous les dicastères. Un des liens est la commission jeunesse qui réunit les partenaires des différents services communaux.

M. Bernhard émet le vœu d'un rapport annuel du travail des éducateurs de rue. Celui-ci est toutefois déjà édité dans le rapport annuel de la Municipalité, annexé aux comptes.

Conclusion : C'est à 6 voix pour, une contre et une abstention que le présent préavis est accepté avec le vœu de la commission que tous les services collaborent plus à l'avenir pour améliorer cette situation, la problématique de la prévention concernant tous les dicastères.

Yverdon-les-Bains, le 11.03.2010

Chantal Guibert, rapportrice.